

# G.R.E.C.



*45<sup>ème</sup> anniversaire*

**Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais**  
(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

42<sup>ème</sup> année de la Revue - 45<sup>ème</sup> du G.R.E.C. - 51<sup>ème</sup> de la fondation du Club d'archéologie du Lycée.

# L'École d'Agriculture d'Hiver de Clermont-l'Hérault

## Les Écoles d'Agriculture d'Hiver

Après la Première Guerre Mondiale, l'agriculture, l'une des premières sources de la richesse nationale, doit contribuer au relèvement rapide de la **France** épuisée par la guerre.

Le gouvernement est bien conscient que « *l'abondance des productions agricoles dépend pour une large part de la valeur technique de la science des entrepreneurs des exploitations, et des aptitudes et du savoir de leurs employés* ».

Les questions économiques exigent ainsi l'organisation méthodique du travail et le développement dans les régions de l'enseignement professionnel.

Plus que jamais la diffusion de l'enseignement agricole dans la masse des agriculteurs est une nécessité impérieuse pour le pays.

Beaucoup de collèges, lycées, écoles primaires et supérieures songent à ouvrir leurs portes aux fils d'agriculteurs afin de leur donner un enseignement technique spécial agricole susceptible de les armer pour une surproduction de la terre rendue nécessaire par les conséquences de la guerre.

Malheureusement les quelques cours d'agriculture donnés jusqu'à présent dans les établissements secondaires n'ont donné que de mauvais résultats.

L'État et les collectivités envisagent donc d'autres formes de formations, comme l'annexion aux col-

lèges de **véritables écoles d'agriculture**.

Certains problèmes se posent toutefois.

- Il est parfois difficile pour de nombreux parents de payer les frais de séjour dans ces écoles tout au long de l'année.

- En outre, de nombreux exploitants peinent à trouver des ouvriers agricoles. Pour les remplacer ils attendent ainsi avec impatience que leurs enfants atteignent l'âge de 13 ans (fin de la scolarité obligatoire) pour les mettre au travail des champs. Ils ne peuvent donc se permettre de les voir éloignés de l'exploitation une bonne partie de l'année.

En tenant compte de tous ces paramètres, l'État crée, par la loi du 2 Août 1918, les **écoles d'agriculture d'hiver**.

Ces écoles seront établies dans des locaux dépendants soit d'un Lycée, d'un Collège ou d'une École primaire supérieure. La direction technique est confiée au Directeur des Services agricoles et au professeur d'agriculture, la direction administrative appartenant au proviseur ou au directeur de l'établissement auquel elles sont rattachées.

La Loi prévoit que ces **écoles temporaires "ne seront ouvertes que pendant les quelques mois où chôment généralement les grands travaux des champs"**, les enfants retournant dans les exploitations au moment de l'année où tout le personnel est sollicité.

Les parents ne doivent ainsi s'acquitter que "**de frais moindres et peuvent compter sur leurs enfants au moment où ils en ont besoin**".

L'enseignement complet est exclusivement technique, pratique et donné en deux ans.

## L'École d'Agriculture d'Hiver de Clermont-l'Hérault

### CREATION DE L'ECOLE

En 1920, le Conseil Municipal de **Clermont-l'Hérault**, dans une délibération du 10 février, demande officiellement "**l'annexion au Collège de Garçons d'une école pratique de viticulture**", la ville, "*chef-lieu d'un important canton viticole, étant admirablement placée et organisée*" pour qu'une telle école puisse voir le jour.

Le Collège offre également "*toutes les ressources matérielles pour qu'une école de ce genre puisse fonctionner rapidement sans exiger des dépenses considérables et des constructions nouvelles*".

De plus "*des terres de premier ordre et assez vastes, aux portes de la ville, appartenant à la Mairie ou à l'Hospice, pourraient être mises à la disposition de cette école comme champ d'expériences*".

Cette demande reçoit un **accueil favorable** auprès des services de l'État, du Conseil Général et également du recteur de l'Académie de **Montpellier**, qui fait néanmoins certaines préconisations après sa visite des locaux pressentis :

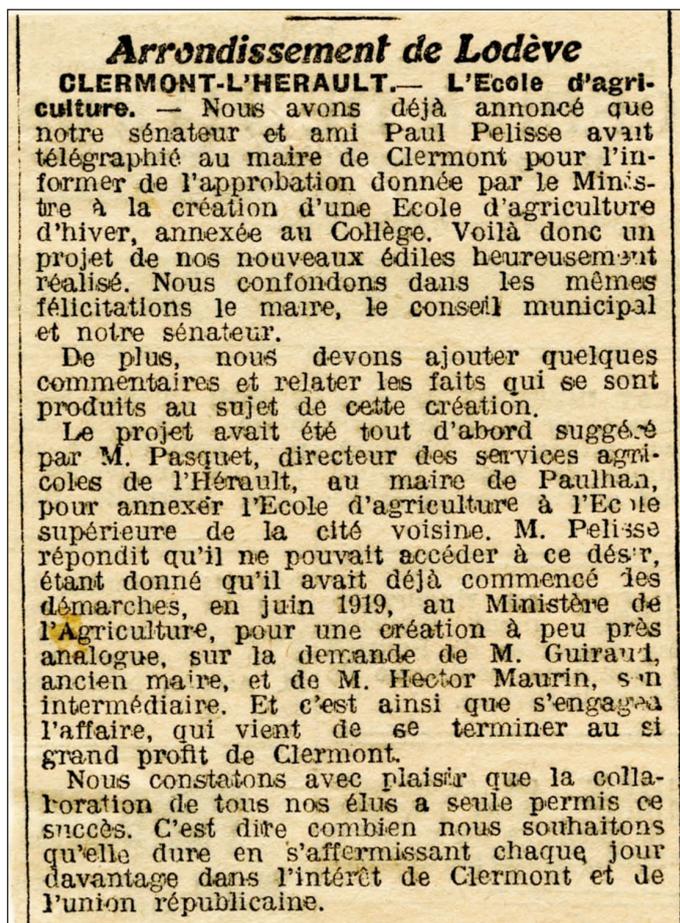
- Les professeurs du Collège "*ne peuvent se charger de certains cours en dehors de leurs aptitudes professionnelles*".

De plus d'après le Décret du 13 juillet 1920, rendu pour l'application de la Loi du 2 août 1918 sur l'enseignement professionnel public de l'agriculture, **les cours d'Agriculture à professer dans les Écoles d'Agriculture d'Hiver ne peuvent être confiés qu'à un professeur d'Agriculture appartenant au**

**ministère de l'Agriculture.**

La ville de **Clermont** et l'arrondissement de **Lodève** étant dépourvus de **chaire d'Agriculture** il faut au préalable qu'elle soit créée pour que l'École d'Agriculture d'Hiver puisse être réalisée. Et ensuite **nommer un professeur, dont la résidence serait à Clermont-l'Hérault, et à qui on confierait la sous-direction de l'école.**

- De plus, les élèves de l'École d'Agriculture ne doivent pas se mêler aux élèves du Collège, que ce soit en étude, au réfectoire, ou au dortoir... "*Ces élèves temporaires, ayant déjà quitté l'école et pris des habitudes de vie plus libre, peuvent être pour la discipline du Collège une cause de troubles [...] dont on doit se préoccuper*".



Article extrait du journal "Le Petit Méridional" dans son édition du 18 août 1920 se félicitant de la collaboration de tous les élus (municipaux et sénateur) permettant ainsi le succès du projet.

Archives Municipales  
de Clermont-l'Hérault [1R22]

La **chaire d'Agriculture** pour l'Arrondissement de **Lodève (indispensable préalable à la fondation de l'école)** est créée par arrêté le **30 mars 1921**, selon les modalités suivantes :

- Le siège est fixé à **Clermont-l'Hérault**. La circonscription comprend tout l'arrondissement de **Lodève**, ainsi que les cantons de **Bédarieux, Saint-Gervais** et **Roujan** de l'arrondissement de **Béziers**.
- Le professeur d'Agriculture titulaire de la chaire est chargé d'un enseignement agricole à l'École d'Agriculture d'Hiver à annexer au Collège de **Clermont-l'Hérault**.

Le **22 avril 1921**, suite au concours du professeur d'Agriculture qui a eu lieu à l'automne, Monsieur **BONNIOL Oswald, Jean, Paul**, ingénieur agricole, est nommé professeur adjoint et détaché à la chaire d'Agriculture de l'Arrondissement de **Lodève**, avec résidence à **Clermont-l'Hérault**.

Il bénéficie alors d'une **allocation mensuelle de 375 Francs**, ainsi que d'une **indemnité annuelle de 1500 Francs versée par la commune de Clermont-l'Hérault pour frais matériels d'entretien de la chaire** (500 Frs pour l'enseignement, 500 Frs pour les frais de tournée, 500 Frs pour l'entretien du champ d'expériences).

MINISTÈRE de l'AGRICULTURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

A R R E T E

Le Ministre de l'AGRICULTURE,

Vu la loi du 2 Août 1918 sur l'organisation de l'enseignement professionnel public de l'agriculture;

Vu le décret du 23 Juin 1920 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 2 Août 1918 en ce qui concerne les Ecoles d'agriculture d'hiver ou saisonnières;

Vu l'engagement en date du 21 Mai 1921, pris par le Maire de Clermont l'Hérault, agissant au nom de la commune, de mettre gratuitement à la disposition du Ministre de l'agriculture, les locaux et le matériel scolaire en bon état nécessaires au fonctionnement normal de l'École d'agriculture d'hiver de Clermont l'Hérault, et de contribuer en outre dans la proportion de 30 % aux dépenses de l'établissement;

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Clermont l'Hérault en date du 10 Février, 9 avril, 12 Juillet et 24 Septembre 1920, du Conseil général de l'Hérault en date du 7 et 11 Mai 1920 par lesquelles ces assemblées ont demandé la création d'une École d'agriculture d'hiver fixe à Clermont l'Hérault et voté des crédits pour son aménagement et son fonctionnement.

Vu le rapport de l'Inspecteur général de l'agriculture de la région concluant à l'agrément des locaux et du matériel scolaire de l'école sus visée;

Vu l'avis favorable du Ministre de l'Instruction Publique en date du 18 Mai 1921:

Sur le rapport du Directeur de l'Agriculture,

Arrête :

T I T R E I°

- INSTITUTION - BUT & RÉGIME de l'ÉCOLE -

ART. 1 - Il est créé à Clermont l'Hérault, département de l'Hérault une École d'agriculture d'hiver qui est annexée au collège de garçons de cette ville. Elle est placée sous le régime de la loi du 2 Août 1918 et des règlements rendus pour son application

ART. 2 - L'École reçoit des élèves internes, des demi-pensionnaires des externes surveillés et des externes libres.

Le régime adopté pour le pensionnat est le même que celui existant pour le pensionnat ordinaire de l'établissement d'instruction auquel elle est annexée (mêmes prix des pensions, de demi-pension et frais

*L'École d'Agriculture d'Hiver, annexée au Collège de Clermont-l'Hérault est ensuite créée par un arrêté du Ministère de l'Agriculture en date du 1er août 1921, sous le patronage et avec le concours de la ville de Clermont-l'Hérault, du Conseil Général de l'Hérault et de l'Office Agricole Départemental de l'Hérault.*

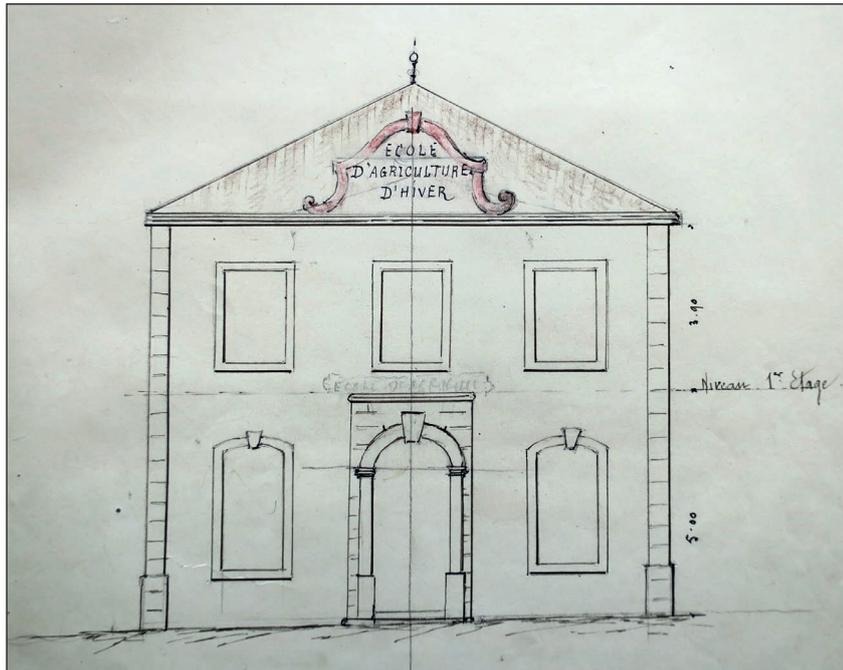
*Dans cet arrêté ainsi que dans d'autres pris par la suite, sont fixés toutes les conditions d'organisation, d'inscription et d'admission des élèves, leur régime disciplinaire, le contenu du programme, le recrutement du personnel...*

Arrêté de création de l'école (1er août 1921)  
Archives Municipales de Clermont-l'Hérault [1R22]

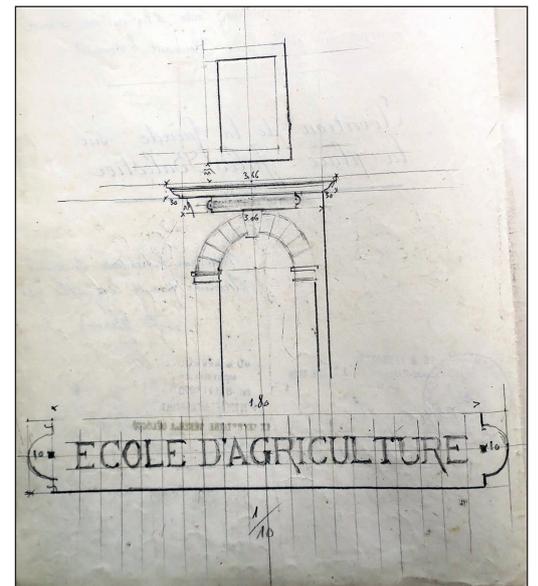
## LES LOCAUX AU COLLEGE

En juillet 1920 l'architecte de la ville réalise des croquis et dresse les plans des locaux où seront installés les services de la nouvelle école au sein du

Collège. Il veille à suivre les recommandations du recteur de l'Académie de Montpellier faites après sa visite des locaux pressentis, qui était soucieux de séparer les élèves du Collège de ceux de l'école d'agriculture.



Élévation de la façade sur la place Jules Balesnier (12 juillet 1920)  
Archives Municipales de Clermont-l'Hérault [4M13]



« Prévus qu'on indique sur le croquis

1° un dortoir séparé avec 20 lits et affecté à ces élèves : ce dortoir au 1er étage est à côté des salles affectées à l'enseignement agricole (aucune communication avec les élèves du collège).

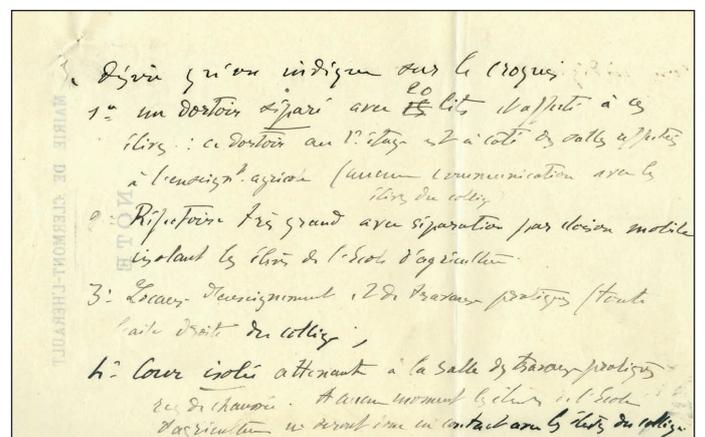
**L'École d'Hiver d'Agriculture et de Viticulture ouvre le jeudi 10 novembre 1921 à 9h du matin.**

2° Réfectoire très grand avec séparation par cloison mobile isolant les élèves de l'École d'agriculture.

Des travaux seront également entrepris en 1922 pour agrandir l'école afin d'y loger la deuxième promotion qui rentrera en novembre 1922.

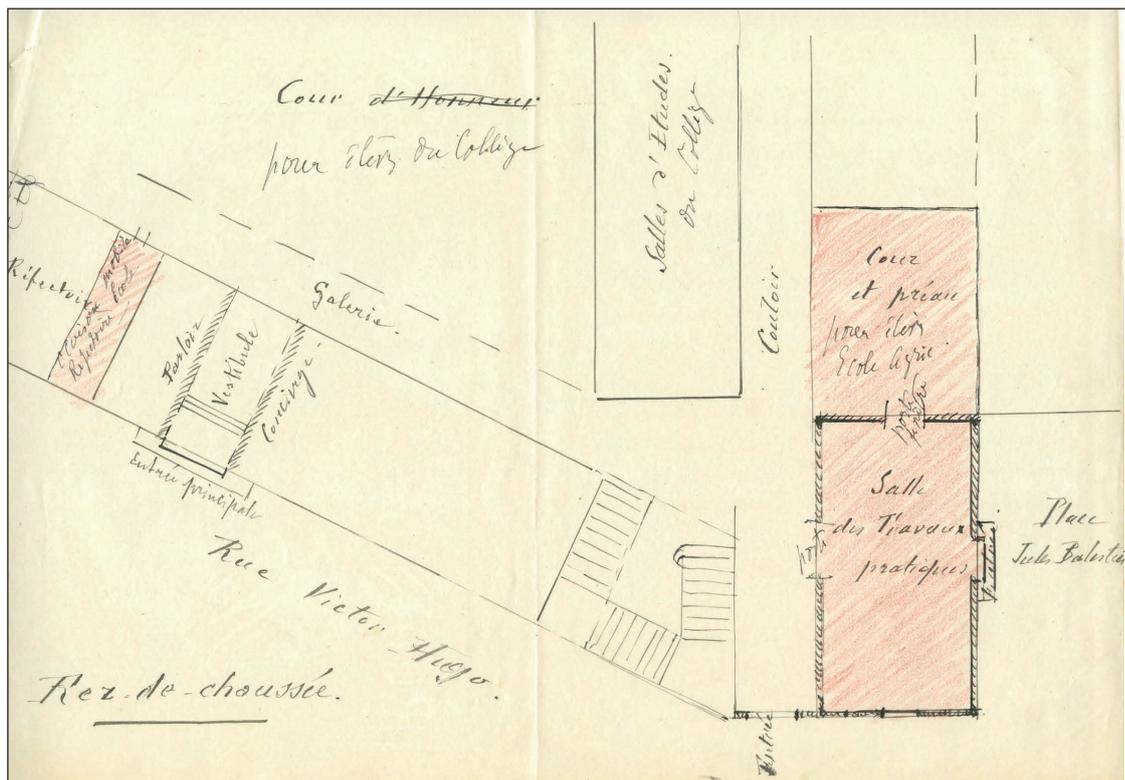
3° Locaux d'enseignement, deux de travaux pratiques / toute l'aile droite du collège.

4° Cour isolée attenante à la salle des travaux pratiques au rez de chaussée. A aucun moment les élèves de l'École d'agriculture ne seront en contact avec les élèves du collège. »



Note accompagnant les croquis  
Archives Municipales de Clermont-l'Hérault [4M13]

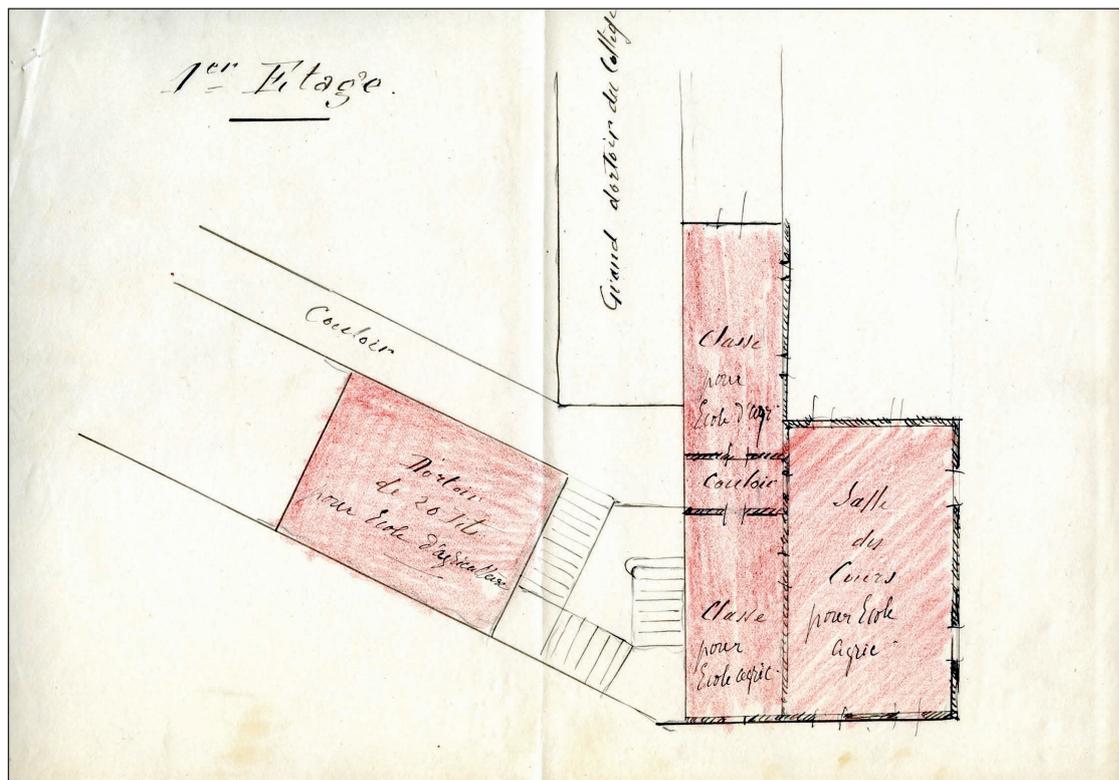
Croquis  
du rez-de-chaussée.  
Archives Municipales  
de  
**Clermont-l'Hérault**  
[4M13]



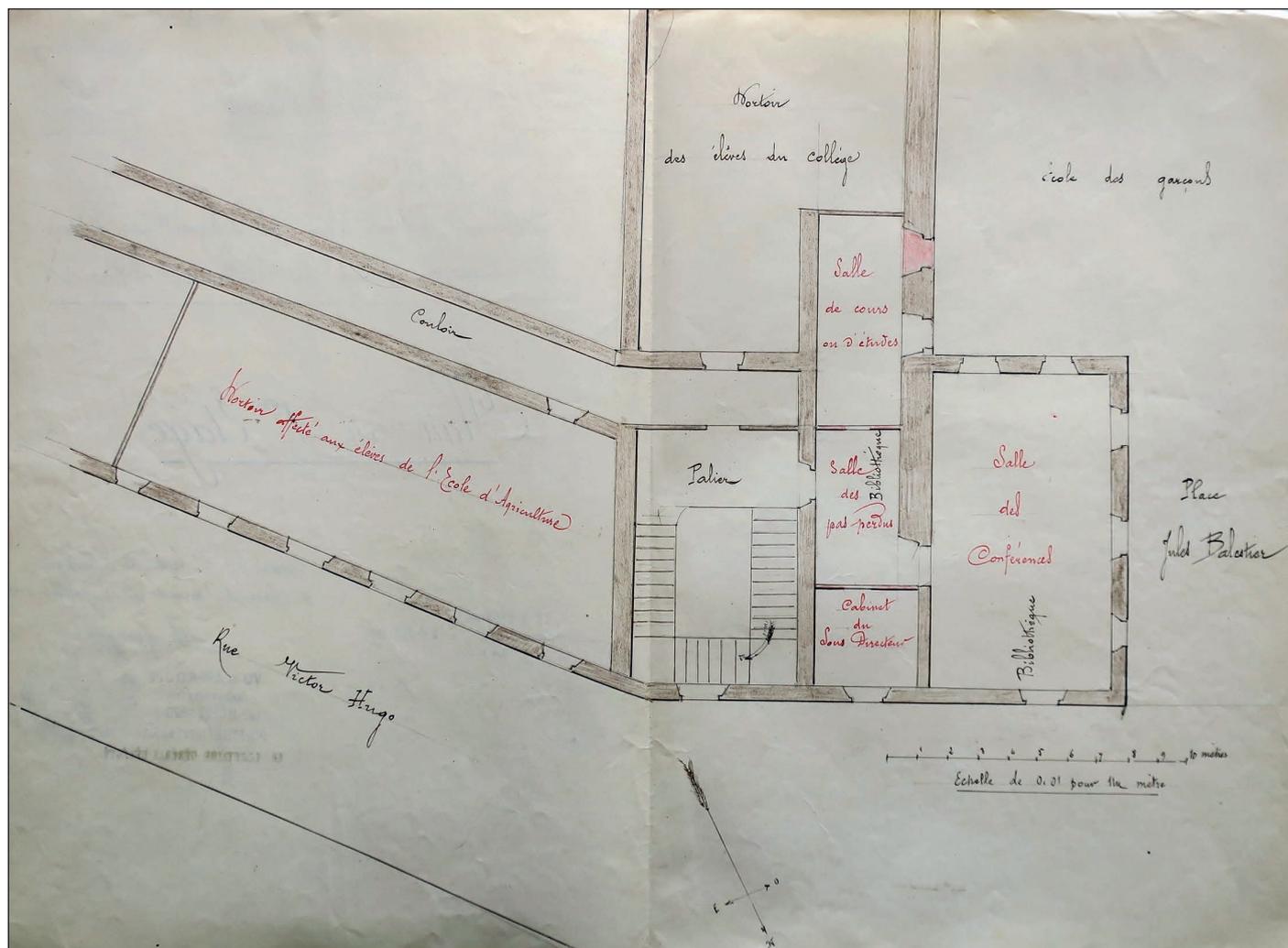
Plan  
du rez-de-chaussée  
(12 juillet 1920)  
Archives Municipales  
de  
**Clermont-l'Hérault**  
[4M13]



Croquis  
du 1er étage.  
Archives Municipales  
de  
**Clermont-l'Hérault**  
[4M13]



Plan  
du 1er étage  
(12 juillet 1920).  
Archives Municipales  
de  
**Clermont-l'Hérault**  
[4M13]



## BUT DE L'ÉCOLE

Le but de cette École d'Agriculture et de Viticulture d'Hiver est de donner pendant la saison **d'hiver (de novembre à mars) une instruction professionnelle, aux jeunes gens, fils de propriétaires et d'ouvriers, qui se destinent à l'agriculture et à la viticulture, désireux de compléter leur instruction afin de succéder à leurs parents.**

Cet enseignement agricole pratique "**les mettant à même d'exploiter avec profits leurs futurs domaines**".

## ENSEIGNEMENT

L'enseignement donné à l'École d'Hiver de **Clermont-l'Hérault** est distinct de celui du Collège : il a un caractère essentiellement **pratique**, les élèves ne recevront de **notions théoriques** que pour expliquer scientifiquement les phénomènes observés au jour le jour par les agriculteurs et les viticulteurs.

Cet enseignement est complété par des **exercices et travaux pratiques**, intéressant **toutes les branches de la production agricole de la région**, exercices aptes à **développer chez les élèves leurs facultés d'observation et de réflexion**, leur permettant de noter les phénomènes ordinaires de la vie agricole, d'en rechercher les causes et d'en déduire les conséquences.

**La durée des études s'étale sur deux ans.** Les cours complets sont donnés **en deux hivers, du 1er Novembre au 1er Mars**. En effet, « *pendant l'hiver, les travaux des champs ne sont ni abondants ni absorbants, et les parents peuvent sans difficultés se séparer de leurs garçons* ».

Des **excursions en autocar** ont lieu **chaque jeudi** dans les principales exploitations agricoles de la région, coopératives de distillerie, de vinification, d'huilerie, usines de produits et matériel agricole, foires et marchés, abattoirs, ainsi que dans les ateliers d'ouvriers spécialistes agricoles.

L'école ne reçoit que des jeunes gens qui ont déjà, pendant plusieurs années, exercé la profession d'agriculteurs et sont par conséquent initiés aux principaux travaux des champs, des vignes et des caves.

C'est pourquoi, **l'âge d'entrée de l'école a été fixé à 15 ans, sans limite maximum.** « *Les jeunes gens de 18 à 25 ans tireront également un excellent profit d'un tel enseignement, l'externat leur facilitant d'ailleurs l'accès à l'école* ».

En **fin d'études**, les élèves qui ont obtenu une moyenne de points suffisante, reçoivent un **diplôme** délivré par Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Des prix divers, tels que médailles de sociétés, livres, outils de taille, etc... sont décernés aux meilleurs.

## RÉGIME, TROUSSEAU & BOURSES

Les élèves peuvent être pensionnaires, demi-pensionnaires, externes surveillés, ou externes libres.

Le régime est celui des élèves réguliers du Collège de Clermont en ce qui concerne la discipline, la nourriture et les soins matériels.

Les élèves doivent avoir **au moins 15 ans** au 1er Janvier qui suit la rentrée. Au dessus de 20 ans, ils ne peuvent être qu'externes.

Tous doivent avoir pris part aux travaux agricoles et viticoles pendant deux ans avec leurs parents ou dans une exploitation de la région.

Les cours sont entièrement **gratuits**.

Seuls les pensionnaires, demi-pensionnaires, externes surveillés ont à supporter les **frais de pension** pendant leur séjour au Collège (équivalant aux quatre dixièmes du montant de la pension des élèves du Collège) :

- Pensionnaires : 500 Frs (en 1921), 1050 Frs (en 1930), 1080 Frs (en 1935).

- Demi-pensionnaires : 300 Frs (en 1921), 425 Frs (en 1930), 540 Frs (en 1935).

- Externes surveillés : 100 Frs (en 1921).

Les élèves sont logés au Collège, ou peuvent, s'ils le désirent, vivre en ville.

Les pensionnaires sont dispensés de l'uniforme ; ils n'ont à fournir que leurs effets, linge de corps et les objets de toilette indispensables.

Toutefois « le Principal du Collège, Directeur administratif de l'École, recommande : une trousse de toilette avec brosse à dents et une pochette pour serviette de table.

Le Collège fournit les couteaux, cuillères, fourchettes et verres.

Une caisse à provisions pour les goûters est autorisée. Dimensions approximatives : longueur 40 cm, largeur 23 cm, hauteur 16 cm.

*Tout élève doit porter en entrant à l'École : un matelas, des draps de lit, couvertures, un traversin, un sac pour mettre le linge sale.*

*Pour l'uniformité et la bonne tenue des dortoirs, les familles sont priées de donner autant que possible à leurs enfants, une couverture (ou dessus de lit) blanche et une enveloppe d'édredon blanche également.*

*Le blanchissage et les menus raccommodages sont à la charge du collège. »*

Les livres spéciaux d'agriculture, de viticulture, de zootechnie, les cartons et instruments de dessins sont à la charge des élèves.

Les demi-pensionnaires arrivent à l'école à huit heures du matin et la quittent à six heures du soir. Ils ont droit à tous les repas, sauf à celui du soir.



*Le dortoir. Photographie, Archives Municipales de Clermont-l'Hérault*

DÉPARTEMENT  
DE L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT  
DE MONTPELLIER

MAIRIE  
DE  
St-Geniès-des-Mourgues

St-Geniès-des-Mourgues, le 5 octobre 1921

Monsieur le Maire  
de Clermont, l'Hérault  
et Cher Collègue.

Comme il a été décidé dans notre entretien de mardi à l'école, au sujet de la rentrée de l'un de mes amis à l'annexe de l'école d'agriculture de votre ville, Veuillez je vous prie avoir l'obligeance de me donner tous les renseignements utiles, et m'expliquer toutes les pièces à fournir pour constituer le dossier.

Le jeune homme en question, se nomme Valat Pierre âgé de 16 ans, travaillant depuis deux ans, la propriété à la Campagne de Missargues dans la Commune de St-Geniès, dont le père est régisseur, et très entendu en pratique agricole. Comme il est l'aîné des garçons d'une famille de six enfants, s'il était possible d'obtenir une bourse, cela ferait plaisir à cette modeste famille d'ouvriers.

Recevez Monsieur le Maire et cher Collègue l'assurance de mes sentiments les plus distingués.  
Le Maire  
Poulougnon



Lettre  
du Maire de  
**St-Geniès-des-Mourgues**  
au Maire de  
**Clermont-l'Hérault**  
(le 5 octobre 1921),  
au sujet d'un futur élève  
de 16 ans, travaillant  
depuis deux ans dans  
la propriété dont son  
père est régisseur.  
Aîné d'une famille de  
six enfants, « s'il était  
possible d'obtenir une  
bourse, cela ferait plai-  
sir à cette modeste  
famille d'ouvriers ».

Archives Municipales  
de Clermont-l'Hérault

[1R22]

Des **bourses**, demi-bourses, quarts de bourse, allouées par l'État et le Département, peuvent être attribuées aux élèves dont les parents n'ont pas de ressources suffisantes pour l'entretien de leurs enfants.

## ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement, adapté, est surtout orienté vers les applications pratiques.

## **Cours théoriques**

Des **cours d'une heure** sont donnés **tous les matins** de 8 h à 9 h, de 9 h à 10 h, et de 10h à 11 h **dans des salles spécialement aménagées** et pourvues de tableaux, planches, cartes, appareil de projection, collections d'engrais, de produits chimiques et œnologiques.

En 1930, l'école se dote même d'un **appareil cinématographique**.

Dans un rapport au Conseil Municipal, Monsieur BONNIOL, le professeur d'agriculture, signalait tout l'intérêt que présenterait au point de vue de l'enseignement technique l'acquisition d'un tel appareil :

« La Cinématographie est en effet une merveilleuse méthode d'éducation générale et de formation technique.

Sa supériorité tient non seulement à sa facilité d'utilisation, à la variété, à la richesse, à l'exactitude rigoureuse de ses enseignements, mais surtout à la faculté qu'elle possède d'agrandir des milliers de fois les êtres et les choses les plus infimes, de ralentir à volonté les mouvements trop rapides pour notre vue, d'accélérer au contraire certains phénomènes, et de rendre ainsi sensibles des faits très importants et jusqu'ici insoupçonnés.

L'écran animé, incomparable interprète de la nature et de la science, est un informateur particulièrement précieux pour les agriculteurs.

En quelques minutes, il nous initie aux pratiques d'exploitation du sol et des animaux, les meilleures, les plus rapides, les plus rémunératrices. Il nous fait connaître l'organisation moderne de la ferme, de la maison rurale, du village ; les grands travaux d'amélioration (électrification, irrigations, drainage, eaux

potables.) ; il analyse le geste professionnel, le tour de main spécial.

Le Cinéma agricole apporte des données précises, saisissantes, sur l'hygiène, la défense contre les maladies, la conservation des produits de l'exploitation, leur transformation, les procédés commerciaux : emballages, transport, vente... [...]

En vue de faciliter son emploi, le Ministère de l'Agriculture prête gratuitement des films scientifiques et agricoles ; il accorde également des subventions pour l'achat du matériel. »

## Cours pratiques

Tous les jours de 14 h à 17 h, à l'exception du jeudi qui est consacré à une excursion en autocar, ont lieu des travaux pratiques et manuels.

Les élèves vont alternativement :

- **Au laboratoire**, doté de tout le matériel d'analyse de moûts, de vins, des terres, d'engrais et de tous produits agricoles et d'un microscope pour la recherche et l'étude des maladies de la vigne, des plantes cultivées et l'examen des vins malades.

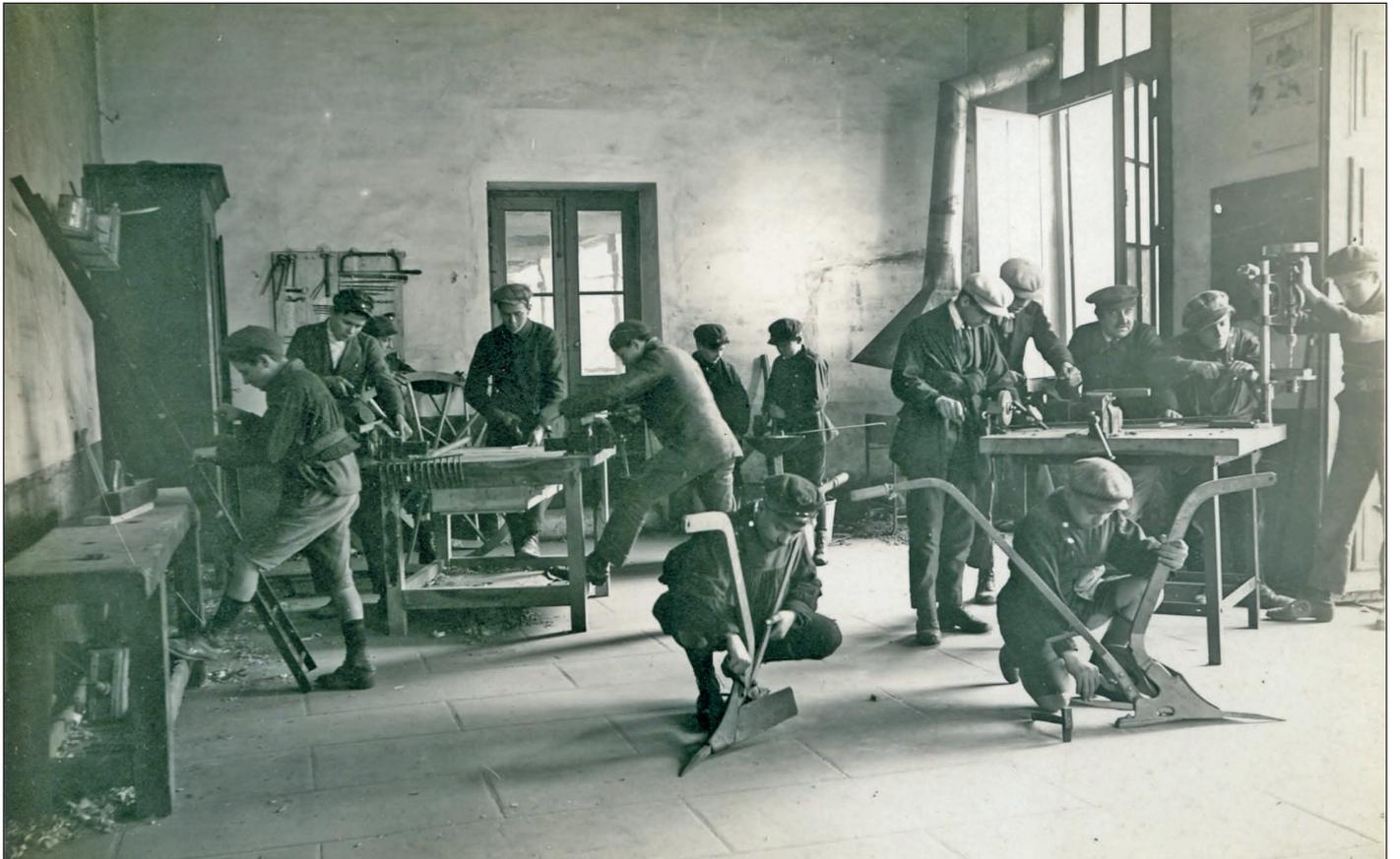


Le laboratoire Photographie, Archives Municipales de Clermont-l'Hérault.



*Le laboratoire (photographie) - Archives Municipales de Clermont-l'Hérault*

- Aux ateliers où se trouvent réunis tous les outils nécessaires au travail du bois et du fer, et un moteur consacré aux démonstrations de mécanique.



*Atelier (photographie) - Archives Municipales de Clermont-l'Hérault*





*Le champ d'expériences (photographies) - Archives Municipales de Clermont-l'Hérault*

Le jardin d'expériences sert également aux démonstrations publiques de taille très suivies de la part de tous les agriculteurs de la région.

« C'est grâce à cet important terrain d'expériences que l'arboriculture a pris dans notre région une part indiscutable » se réjouit le Conseil municipal en 1936.

« Les collections d'arbres dans ce jardin sont très nombreuses, nécessitant un entretien constant par un ouvrier en ayant la charge » (2075 francs alloués pour l'entretien du champ en 1936).





Le champ d'expériences (photographies) - Archives Municipales de Clermont-l'Hérault

## LES PROFESSEURS

Le Principal du Collège, est chargé de la Direction administrative de l'École.

Le Directeur des Services agricoles de l'Hérault, est chargé de la Direction technique de l'École.

Liste des professeurs en 1921 :

- M. BONNIOL, *Professeur d'Agriculture à Clermont-l'Hérault*, est chargé de l'Enseignement de l'agriculture et de la viticulture.

- M. ESCANDE, *Professeur de Sciences physiques et naturelles au Collège de Clermont-l'Hérault*, est chargé de l'Enseignement des notions de ces sciences dans leur rapport avec l'agriculture.

- M. BONNAL, *Principal du Collège*, est chargé de l'Enseignement de l'arpentage, du nivellement, du levé des plans et du dessin.

- M. GONTIER, *Professeur*, est chargé de l'Enseignement de l'arithmétique, de la géométrie et de la comptabilité.

- M. VERNIÈRES, *Professeur*, est chargé de l'Enseignement du français.

- M. POUJOL, *Docteur en Pharmacie*, est chargé de l'Enseignement de la chimie générale et agricole.

- M. LOUBET, *Médecin-Vétérinaire*, est chargé de l'Enseignement de la zootechnie, de l'hygiène des animaux de l'exploitation et des premiers soins en cas de maladies.

- M. ENJALBERT, *Professeur d'Horticulture*, est chargé de la culture des plantes potagères, de la plantation et de la taille des arbres fruitiers et des exercices pratiques de culture et de jardinage.

- Le Docteur RONZIER-JOLY, est chargé de l'Enseignement de l'hygiène humaine.

- M. BARRAL, *Docteur en Droit*, est chargé de l'Enseignement de la législation et de l'économie rurale.

- M. SIMON, *Ingénieur*, est chargé de l'Enseignement pratique de la mécanique et de la conduite des moteurs.

- M. DESFOURS, *Entrepreneur de menuiserie*, est chargé de l'Enseignement pratique du travail du bois.

- M. DELEST, *Maître forgeron et maréchal-ferrant*, est chargé de l'Enseignement pratique du travail du fer.

### En 1930, quelques professeurs ont changé :

M. ARNAUD *Professeur au Collège*  
Physique, Sciences Naturelles et Arpentage.

M. BARRAL *Avocat, Docteur en Droit*  
Législation et Economie Rurales

M. BARRAU *Professeur au Collège*  
Dessin

M. BONNIOL *Professeur d'Agriculture*  
Agriculture, Viticulture, Œnologie, Génie Rural

M. CATALAN *Professeur au Collège*  
Français

M. DELEST *Mécanicien*  
Travaux Manuels du Fer

M. DESFOURS *Entrepr. de menuiserie*  
Travaux Manuels du Bois

M. MALACHANE *Professeur au Collège*  
Comptabilité, Mathématiques

M. POUJOL *Docteur en pharmacie*  
Chimie Agricole

M. PALLIÈS L. *Horticulteur*  
Travaux Pratiques d'Horticulture

M. PALLIÈS A. *Bourellier*  
Travaux Manuels de Bourellerie

Docteur RONZIER-JOLY  
Hygiène  
*Conseiller Général, Maire de Clermont*

M. SIMON *Médecin-Vétérinaire*  
Zootechnie

M. VIVIER *Mécanicien*  
Travaux Manuels de Mécanique

### Rémunération :

Les indemnités ont été fixées à la création de l'école : les professeurs recevaient une indemnité de **12 francs pour l'heure de leçon** et les chefs de travaux **7 francs pour l'heure de travaux pratiques**.

**En 1926** la situation économique a changé. Les professeurs demandent une revalorisation des tarifs. En effet, le prix de l'heure de cours est inférieur au tarif de l'heure dans l'enseignement secondaire ou privé. Et les spécialistes et chefs de travaux, délaissant leurs fonctions ou abandonnant leur travail une partie de la journée, estiment que cette perte de temps n'est pas justement compensée.

Le prix de **l'heure de leçon** est donc revalorisé à hauteur de **16 francs** et **l'heure de travaux pratiques à 10 francs**.

### LE PROGRAMME

- **AGRICULTURE GÉNÉRALE** : Le Sol et le Sous-sol. Prise d'échantillons de terre pour l'analyse physique et chimique. Interprétation des résultats d'analyse. Pouvoir absorbant des sols. Matières fertilisantes. Engrais organiques et minéraux, azotés, potassiques, phosphatés.

- **CULTURES SPÉCIALES** : Blé, seigle, orge, plantes à racines et tubercules. Fourrages. Prairies.

- **VITICULTURE** : Procédés de multiplication de la vigne. Reconstitution du vignoble. Soins culturaux. Travaux du sol, Taille de la vigne. Accidents et maladies de la vigne. Parasites animaux.

- **HORTICULTURE** : Cultures potagères. Culture des principaux légumes de la région. Arboriculture fruitière. Taille et pincements.

- **INDUSTRIES AGRICOLES ET VITICOLES** : œnologie. Distillerie. Meunerie et boulangerie. Laiterie. Huilerie. Confiserie.

- **OENOLOGIE** : Etude du raisin. Constitution des moûts. Mise en état du matériel vinaire. Dosage du sucre. Mesure de l'acidité des moûts. La fermentation alcoolique. Emploi de l'anhydride sulfureux ou sulfitage. Durée du cuvage, achèvement des vins. Réglementations concernant les manipulations et les pratiques œnologiques autorisées. Conservation des vins. Maladies des vins.

- **GÉNIE RURAL** : Machines Agricoles. Matériel vinaire. Les moteurs (à explosion, à vapeur, électrique). Constructions rurales.

- **ÉCONOMIE. LÉGISLATION RURALE** : Économie rurale. Notions de Droit civil. Droit public. Éléments généraux d'organisation judiciaire pénale, délits et contraventions. Les associations agricoles : Syndicats, coopératives, Crédit mutuel agricole, assurances mutuelles.

- **SCIENCES NATURELLES** :

- o BOTANIQUE : Plantes. Champignons.
- o GÉOLOGIE AGRICOLE.
- o ZOOLOGIE AGRICOLE : Mammifères utiles et nuisibles. Oiseaux. Reptiles. Poissons d'eau douce. Escargots, limaces et vers. Insectes. Abeilles.
- o ANATOMIE GÉNÉRALE

- **ZOOTECNIE** :

- o Extérieur des animaux domestiques. Le cheval. Les bêtes bovines, ovines et porcines. Principales races adaptées à la région.
- o ZOOTECNIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE
- o HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE
- o Police sanitaire et législation.

- **SCIENCES PHYSIQUES** : PHYSIQUE (Instruments de mesures. Météorologie. Électricité. Lentilles, loupes, photographie...). CHIMIE.

- **MATHÉMATIQUES** : Géométrie. Arithmétique et système métrique. Mécanique.

- **HYGIÈNE RURALE** : maladies infectieuses. Alcoolisme. Premiers soins aux malades et aux blessés.

- **DESSIN**.

- **TRAVAIL MANUEL** : du fer et du bois.

## Succès de l'école

Dès le départ l'école a du succès. Les élèves viennent de toute la région et parfois même au-delà.

En août 1922, dans un courrier adressé aux Maires du département, le directeur des services agricoles PASQUET se réjouit que *"l'école ouverte l'année dernière au mois de novembre a été fréquentée assidument et régulièrement par **13 jeunes gens** qui vont constituer la 2e année de l'enseignement de l'école. À l'heure actuelle, un assez grand nombre de candidats se sont déjà fait inscrire, quelques places sont encore disponibles. En raison de l'exiguïté des locaux il ne peut y avoir qu'une **vingtaine d'élèves par promotion.**"*

En juin 1932 il précise que l'école *"fonctionne depuis 11 ans, son succès est affirmé par les **excellents résultats obtenus, soit chez eux, soit dans les domaines qu'ils régissent, nos anciens élèves dont le nombre dépasse actuellement la centaine !**"*.

## Pendant la Seconde Guerre Mondiale

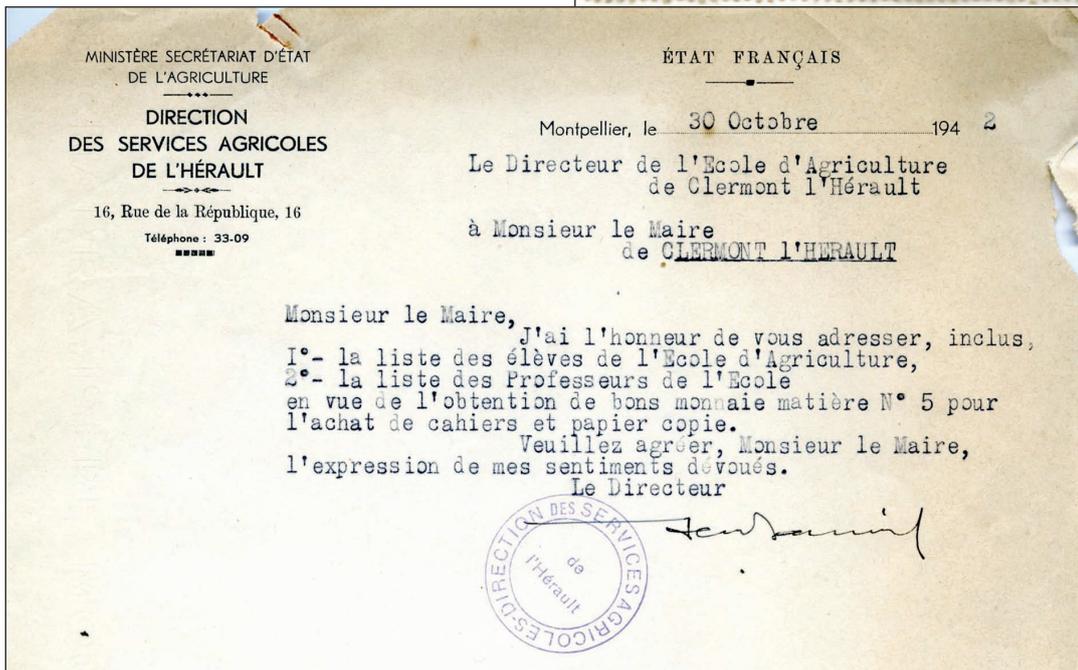
Conséquence directe de l'occupation allemande et de l'arrêt des échanges commerciaux, la **France** connaît, dès le début de la guerre, une période de pénurie qui va déboucher sur la mise en place d'un système de rationnement par le biais de cartes d'alimentation ainsi que de tickets et de bons. Ce système a perduré pendant quelques années après la guerre.

La population française était partagée en plusieurs catégories (enfants, jeunes, vieillards, femmes enceintes, personnes ne se livrant pas à des travaux de force, ou se livrant à des travaux pénibles nécessitant une grande dépense de force musculaire...).

Bons pour l'achat de cahiers.

Lettre du Directeur de l'École d'Agriculture  
(30-10-1942).

Archives Municipales de Clermont-l'Hérault  
[1R25]



À chacune correspondait une carte spécifique qui donnait droit à un certain nombre de tickets. Ces tickets n'exonéraient pas le paiement des produits mais leur généralisation visait à une répartition équitable des biens entre tous.

Pour pouvoir bénéficier des tickets de rationnement, il était nécessaire de prouver que l'on était bien domicilié dans la ville où la demande était faite.

Le rationnement concernait divers produits, comme les denrées alimentaires (pain, farine, viande, lait, sucre, pâtes, vin, etc.), le pétrole, les vêtements et articles textiles, les chaussures, le tabac... mais aussi les **fournitures scolaires**.

Il se trouve ainsi dans les Archives de **Clermont-l'Hérault** des **listes nominatives des élèves** ins-

crits dans toutes les écoles de la ville **ainsi que des professeurs en poste**, et notamment à l'École d'Agriculture.

Ces listes permettaient à la Municipalité d'adresser des cartes et des bons à chaque établissement pour l'achat de cahiers, papier...

Au **printemps 1944**, les locaux de l'École d'Agriculture d'Hiver sont utilisés provisoirement « **pour l'accueil d'élèves évacués d'autres centres scolaires** », ils ont été demandés par le Principal du Collège « **de façon impérieusement urgente par suite des évènements actuels** ».

La mise à disposition de ces locaux nécessite de mettre en lieu sûr le matériel scolaire et de laboratoire ainsi que les objets mobiliers « *dans une pièce à*

Direction des Services  
agricoles de l'Hérault

-----  
16 Rue République

Montpellier le 20 Octobre 1943

Le Directeur de l'École d'Agriculture  
d'hiver de Clermont l'Hérault

à Monsieur le Maire de  
CLERMONT L'HERAULT

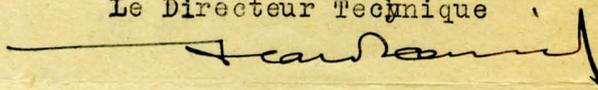
J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous,

1°- en vue de l'obtention de la carte des points de  
cahier N°6, la liste des professeurs,

2°- en vue de l'obtention de la carte des points de  
cahier N°4, la liste des élèves.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire,  
l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Directeur Technique



Liste des Professeurs

M.M. CHAUCHA RD  
POUJOL  
SIMON  
BERTHIER  
DURAND  
BARRAL  
RECOULY  
SUQUET  
LUNES  
BONNIOL  
SALLES  
FARRE  
VALEIX

*N° 6*  
*13*

Liste des Elèves

M.M. SERROU  
TRILLE  
VISSEQ  
VAGNY  
PEYRE  
RAMOND  
BARTHES  
GRANIER J.  
GRANIER R.  
CHALEECON  
HARANT  
PUJOL  
VERGELY

*N° 4*  
*13*

Liste nominative des professeurs et des élèves de l'École d'Agriculture. (20-10-1943)

Archives Municipales de Clermont-l'Hérault [1R25]

usage de chambre pour professeur d'Agriculture », le Principal du Collège « prenant sous sa protection l'ensemble du matériel appartenant à l'École d'Agriculture d'Hiver ».

« Ces mesures sont regrettables mais la gravité des événements ne permet pas de s'y opposer ! ».

### La fin de l'École d'Agriculture d'Hiver

L'école est restée ouverte jusqu'à une dizaine d'années après-guerre. Nous ne connaissons pas la date exacte de sa fermeture, mais nous savons que l'école était encore en fonctionnement en 1957.

En effet, à cette période, la Mairie était en conflit avec le Sous-Préfet qui souhaitait imposer un **centre post scolaire agricole à Clermont-l'Hérault**.

### **Les Centres post scolaire agricole**

À côté des Écoles d'Agriculture et des Écoles d'Agriculture d'Hiver (placées sous la tutelle du ministère de l'Agriculture), l'État avait créé un **enseignement post scolaire agricole et ménager agricole** (sous l'égide de l'Éducation Nationale). L'objectif était de toucher le maximum de jeunes se destinant à une activité agricole.

Malgré tout, le succès de l'enseignement post scolaire agricole et ménager agricole est resté très relatif. Pour accroître le nombre d'élèves touchés par l'enseignement post scolaire, en 1938, un décret-loi rendit l'enseignement post scolaire obligatoire pour les garçons et les filles qui se destinaient à l'agriculture (avec aussi la possibilité de suivre des cours par correspondance).

Cette décision du Front populaire fut confirmée par le régime de Vichy (qui renforça le rôle de l'enseignement post scolaire agricole et des instituteurs ruraux) et validée à la Libération.

Les cours dans ces Centres post scolaires agricoles étaient assurés par des **instituteurs agricoles itinérants** sur plusieurs cantons.

**Clermont-l'Hérault** étant chef-lieu de canton, le Centre y fut naturellement placé par les services de l'État.

Toutefois, en septembre 1955, le Conseil Municipal est saisi d'une demande de fournitures diverses pour le Centre post scolaire d'un montant de **200.000 francs**. Cette dépense ne paraît pas indispensable aux élus « **étant donné le faible effectif de ce Centre qui ne répond à aucune utilité pratique à Clermont-l'Hérault** ».

Le Conseil municipal décide donc de demander au Préfet la suppression de ce Centre et son transfert vers d'autres communes, considérant :

- « **Le faible effectif de ce centre : 7 élèves environ.**
- **L'existence à Clermont-l'Hérault d'une École d'Agriculture annexée au Collège de Garçons**

**dont l'efficacité a été maintes fois démontrée.**

- **Le double emploi du Centre post scolaire juxtaposé à l'École d'Agriculture à laquelle sont attachées les populations rurales de Clermont et de la région.** »

Par comparaison il y avait 21 élèves inscrits à l'École d'Agriculture d'Hiver pour l'année scolaire 1952-1953, 22 élèves en 1953-1954, 18 élèves en 1954-1955 et 18 élèves en 1955-1956.

De plus, les communes sont légalement obligées de participer aux frais de fonctionnement des Centres post scolaires (sur la base de 10 francs par habitant), et cela même si aucun élève de la commune n'y est inscrit ! Ce que le Conseil Municipal estime d'une injustice flagrante.

**En mars 1957, également en conflit avec l'instituteur agricole itinérant**, le Conseil Municipal **refuse plusieurs fois d'inscrire au budget un crédit de 50.340 francs** au titre du fonctionnement du Centre post scolaire agricole.

Les arguments sont toujours les mêmes : « **considérant d'une part l'existence à Clermont-l'Hérault d'une École d'Agriculture annexée au Collège de Garçons, d'autre part que le Centre post scolaire agricole fait double emploi avec l'École d'Agriculture d'Hiver, considérant enfin qu'une dépense de l'ordre de 50.3400 francs pour un seul élève de Clermont est d'abord exorbitante et ensuite inutile, confirme son refus d'inscrire dans le Budget primitif de 1957 le crédit envisagé.** ».

Néanmoins la Municipalité n'aura pas le choix : le Préfet **inscrira d'office ce crédit au Budget primitif de 1957** contre son avis !

Cet échange avec le Préfet est ainsi la dernière trace que nous avons de l'existence de l'École d'Agriculture d'Hiver qui a dû fermer certainement quelques années plus tard.

Auteur : Caroline QUÉROL,  
Archives Municipales de Clermont-l'Hérault.

Sources :

Archives Municipales de Clermont-l'Hérault (notamment 1G9 & 1G10, 4M13, 1R21, 1R22, 1R25).